

ZONE DE SECOURS DE WALLONIE PICARDE

Dotations communales : le recours rejeté par le ministre Jan Jambon

Le ministre Jambon a rejeté le recours introduit par six Communes de Wapi qui voient leurs dotations communales augmenter.

Les Communes de Bernissart, Leuze, Lessines, Comines, Péruwelz et Antoing devront mettre davantage la main à la poche pour financer la zone de secours de Wallonie picarde. En décembre dernier, à défaut d'accord entre les différents conseils communaux concernés, le gouverneur de la province de Hainaut imposait une nouvelle clé de répartition afin de fixer les dotations communales 2018.

Pour établir sa clé de répartition 2018, le gouverneur s'était principalement basé sur le cri-



Ils ont été gagnantes pendant plusieurs années... En 2018, ces Communes devront davantage mettre la main à la poche!

ère « population résidentielle », avec une volonté de réduire ainsi drastiquement les différences par habitant de Wallonie picarde qui existaient auparavant : en 2016, un habitant de Pecq payait 81,96 € tandis qu'à Bernissart, il ne payait que 38,73...

Avec cette nouvelle clé de répartition, plusieurs Communes qui payaient moins que leurs consœurs les années précédentes... ont dû faire face à une très mauvaise surprise ! Les « gagnants » devenaient « perdants » ; et inversement... Alors qu'à Pecq, la dotation

communale est ramenée de 81,96 €/hab/an à 50,42 €/hab/an, la contribution augmente de 11 € par habitant à Comines, de 12 € à Bernissart, de 9 € à Antoing, etc.

Six de ces Communes de Wallonie picarde qui se sentaient lésées (Bernissart, Leuze, Lessines, Comines, Péruwelz et Antoing) avaient dès lors décidé d'introduire un recours devant le ministre de l'Intérieur à l'encontre de cette nouvelle clé de répartition imposée par le gouverneur.

« Le plus représentatif »

Jan Jambon vient de publier un arrêté ministériel. Il rejette ce recours (jugé recevable). « Le choix du gouverneur de pondérer le critère "population résidentielle" à hauteur de 97 % est motivé par la circonstance que ce critère est le plus représentatif en termes d'équité et de prise en

compte des risques présents sur chaque commune et doit donc être le critère fondamental de cette répartition, justifie-t-il. Le législateur considère le critère de population comme étant le facteur ayant le plus grand impact sur le nombre d'interventions des services d'incendie et sur le coût supporté par les Communes. »

Volonté du plus grand nombre

Et de poursuivre : « La loi ne fait pas obstacle à ce que, dans l'exercice de son pouvoir d'appréciation, le gouverneur prenne en compte la volonté du plus grand nombre des Communes ; qu'ainsi, rien ne l'empêche, pour justifier la fixation de la clé de répartition, de constater que la prépondérance du critère "population" emporte la conviction de presque toutes les communes de la zone. » Les communes peuvent maintenant s'adresser au Conseil d'État ; la Ville de Péruwelz l'avait déjà envisagé en décembre dernier. ■ P. Den.

Avis de décès

HUISSIGNIES



Elle est partie dans la paix et la sérénité pour son plus long voyage entourée de tout notre amour.

Huguette GROSSE et Gérard, Edith GROSSE et Dany, Claudy GROSSE (†), Joëlle GROSSE et Eric, Rudy GROSSE et Sissi, ses enfants; Sandy et Damien, Lidwine et Damiano, Aubry et Cathy, John, Romy, Rebecca, Sarah, ses petits-enfants; Maëlyn, Donatien, Giulia, Adina, Elyna, ses arrière-petits-enfants; Madame Jacqueline GROSSE, sa belle-sœur; Ses neveux, nièces, cousins et cousines ont la profonde douleur de vous faire part du décès de



Madame Raymonde BRUNEAU

veuve de Monsieur Jacques GROSSE

née à Huissignies le 23 septembre 1933 et décédée à Ath le 4 février 2018, à l'âge de 84 ans.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation au cimetière, sera célébrée ce jeudi 8 février 2018 à 11 heures en l'église Saint-Martin de Huissignies.

Réunion à l'église à 10 heures 45.

Dans l'attente des funérailles, Raymonde repose au funérarium Jérôme Miroir, 68-70, rue des Déportés à 7332 Sirault, où un dernier hommage peut lui être rendu ces mardi 6 et mercredi 7 février 2018 de 17 à 19 heures.

La famille remercie l'ensemble du personnel du «Renouveau de Saint-Joseph» à Willaupuis ainsi que le service gériatrique du Centre Epicura de Ath.

Déposez vos condoléances :
www.pompesfunebresmiroir.be

40-286794-1
P.F. Jérôme Miroir POMMERÉUL BELCEIL - SIRAUT 065 62 03 91

MARQUAIN



Que ton repos soit doux comme ton cœur fut bon.

Madame Thérèse BOSSUT, son épouse; Patrick et Chantal CONTRAINT-THIEFFRY, ses enfants; Laurent CONTRAINT, Louis, Christophe et Eva VERRIER-CONTRAINT, Bastien, ses petits-enfants et arrière-petits-fils; Gustave et Colette MIDAVAIN-CONTRAINT, sa sœur et son beau-frère; Martine BILOUET-MIDAVAIN et Audrey, sa filleule; Jocelyne CTESIPHON-WATTEAU, Michel et Claudine LEBLANC-CAUDERLIER et leurs enfants, ses nièces et petits-neveux;

Toutes les familles apparentées Et ses nombreux amis ont la profonde tristesse de vous annoncer le décès de



Monsieur Paul CONTRAINT

époux de Madame Thérèse BOSSUT

né à Tournai le 25 août 1935 et y décédé le 4 février 2018.

Les funérailles religieuses seront célébrées en l'église Saint-Amand à Marquain le vendredi 9 février 2018 à 11 heures suivies de l'inhumation au cimetière dudit lieu.

Réunion à l'église.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Un dernier hommage peut lui être rendu aux salons du Centre funéraire DELVAL, 212, chaussée d'Audenarde à Tournai. Visites de 10 heures à 18 heures.

Vos condoléances sur : www.delvalfunerailles.be

Le présent avis tient lieu de faire-part.

7522 Marquain, chaussée de Lille, 697.

40-286773-1
Centre funéraire Delval www.delvalfunerailles.be TOURNAI-KAIN 069 84 68 18

TOURNAI



Je n'abandonne pas ceux que j'aime, je vais rejoindre ceux que j'ai aimés.

Monsieur et Madame Léon SAMYN-LEFEBVRE, Madame Micheline VARVENNE, ses frère et belles-sœurs; Monsieur et Madame Jean-Paul POLLET-SAMYN, Monsieur et Madame Christian VERSCHOORE-SAMYN, Monsieur et Madame Léon SAMYN-LOUWYCK, Monsieur et Madame Michel ROHART-SAMYN, Monsieur et Madame Pascal SAMYN-CZAJWSKI, ses neveux, nièces et filleule; Sabrina et son fils Hugo, François, Aurélie et leur fils Arthur, Virginie et Quentin, Valérie, Julien et leurs fils Gilles et Mickaël, Valentin, Mélanie et leurs enfants Lucas et Nila, ses petits-neveux, petites-nièces, arrière-petits-neveux et arrière-petites-nièces; Et la famille

ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de



Monsieur Henri SAMYN

veuf de Madame Carmen VARVENNE

né à Tournai le 4 avril 1936 et y décédé le 5 février 2018.

Les funérailles seront célébrées en l'église Notre-Dame Auxiliatrice à Tournai le jeudi 8 février 2018 à 11 heures.

Réunion à l'église.

L'offrande servira de condoléances.

L'inhumation aura lieu dans le caveau familial au cimetière du Sud.

Dans l'attente des funérailles, Henri repose au funérarium Fernand Ladaïd, chaussée de Douai, 18 à Tournai. Visites de 11 à 19 heures.

La famille remercie de tout cœur toutes les personnes qui partageront sa peine.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

7500 Tournai, avenue Minjean, 80.

40-286784-1
Pompes funebres Fernand LADAÏD 069 22 08 87 TOURNAI